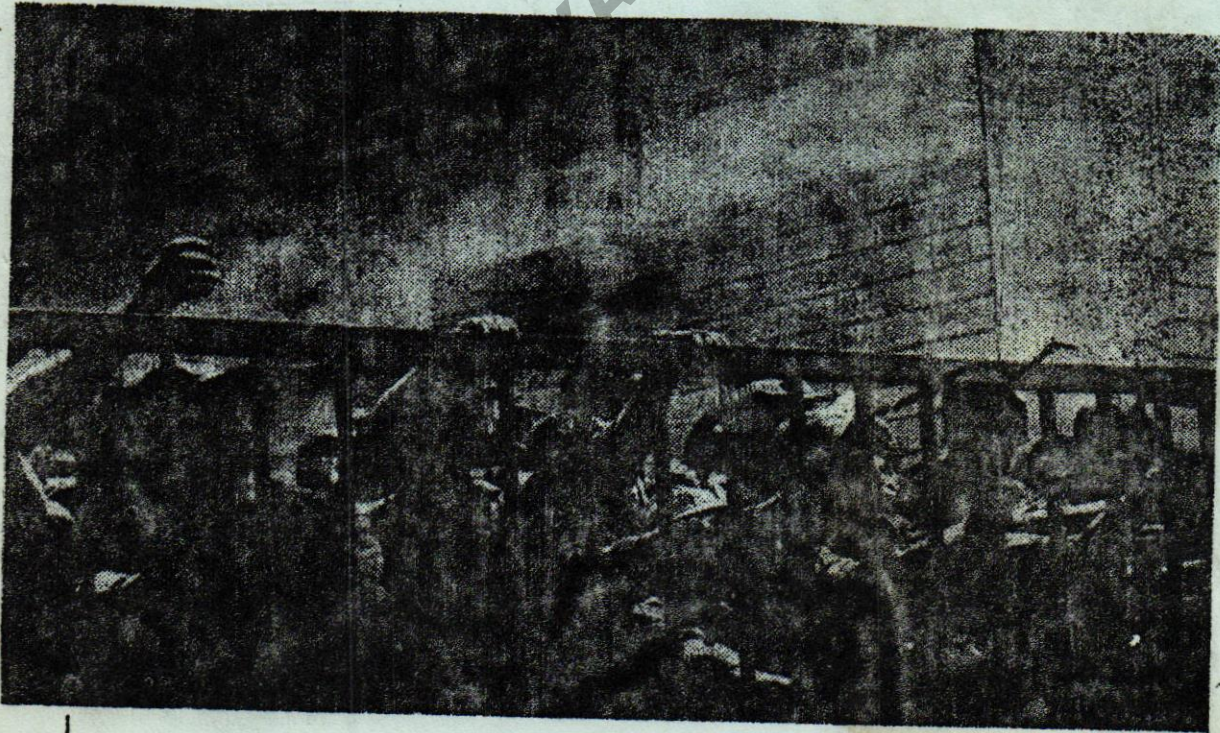


pour le pain et la liberté en turquie



TÜSTAV
TARİH ARAŞTIRMA



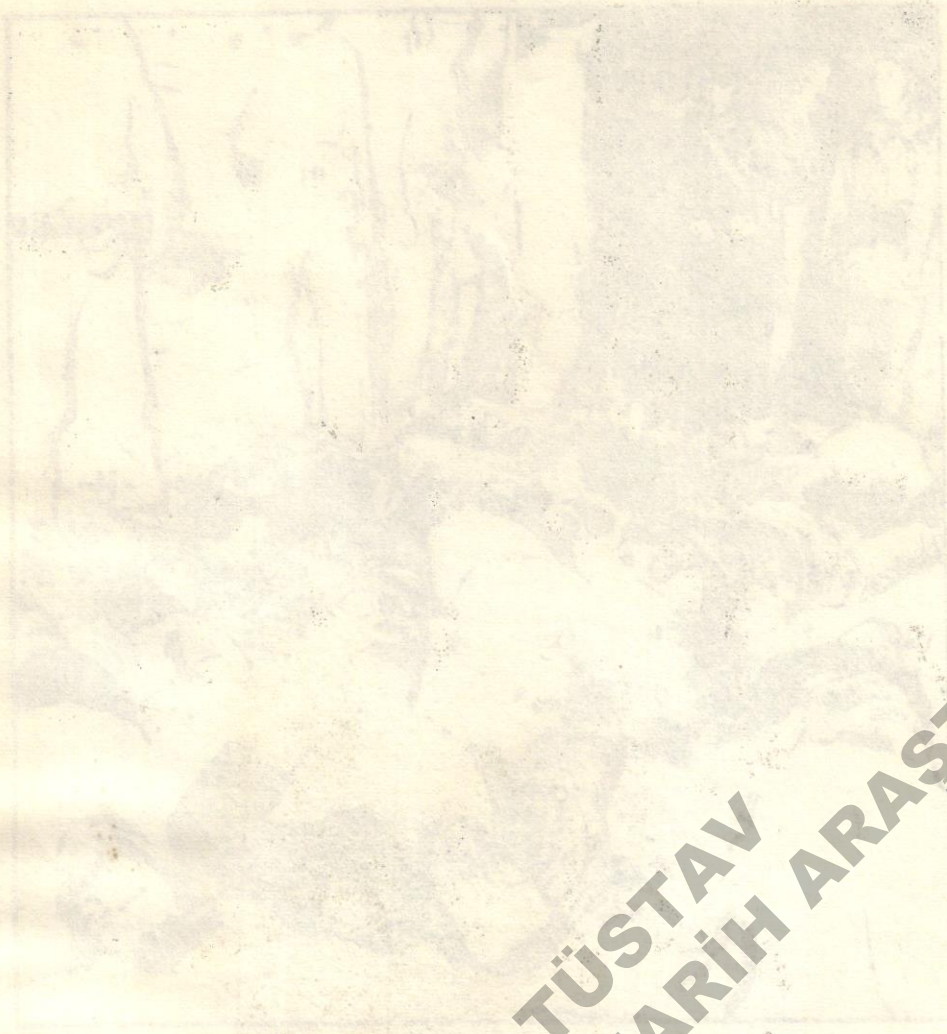
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAV



TÜRKİYE
SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA
ARŞİVİ



**TÜSTAV
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI**



3 Janvier 1972

TURQUIE D'EXCEPTION

Nadi Firat

A l'heure où le Président Pompidou
s'apprête à recevoir le nouveau Premier ministre
turc, il importe qu'on sache ce que valent
en Turquie liberté et démocratie.

Depuis le 12 mars 1971, date du coup d'Etat militaire, la Turquie vit sous un régime d'exception. Bien que l'armée ne soit pas directement au pouvoir, elle tient un rôle important sur la scène politique. La Turquie, partie « intégrante » du monde « libre », partant de l'expérience grecque, tente de cacher, derrière un paravent démocratique, le caractère fasciste du nouveau gouvernement — soi-disant « neutre ».

Le régime est dominé par les contradictions des classes dominantes et au sein de l'armée, par le mécontentement grandissant des larges masses populaires.

**D'ores et déjà parler
de la lutte des classes
fait courir le risque
de 15 ans de prison**

Dans ces conditions, le gouvernement d'Erim, promettant énergiquement des « réformes » (agraires, administratives, etc.), se réclamant toujours de « l'unité nationale », ne peut éviter l'augmentation considérable du coût de la vie et cherche en vain les moyens de sortir de la crise économique et sociale

dans laquelle se débat le pays.

Porte-parole des grandes métropoles du capital financier international, il a entrepris dès sa formation un mouvement de répression très vaste, qui frappe l'ensemble de la population.

Les premières activités de ce gouvernement furent la déclaration de l'Etat de siège dans onze départements du pays, la « modification » des articles de la Constitution (principalement concernant les droits et les devoirs fondamentaux de l'homme), la dissolution de toutes les organisations et publications progressistes et révolutionnaires, l'instauration des tribunaux militaires d'exception où sont jugés des centaines de patriotes...

Avec la loi portant modification de divers articles du Code pénal et la nouvelle loi martiale, tout mouvement démocratique est « interdit » en Turquie. D'ores et déjà, parler de la lutte des classes fait courir le risque de 15 ans de prison : la dernière forme de l'article 201 est un exemple : « Sera puni d'une peine de prison allant de 8 mois à 5 ans quiconque aura, par la force ou par des menaces, contribué à provoquer ou à prolonger un arrêt de travail afin

d'obliger les ouvriers ou les employeurs à augmenter et à diminuer les salaires payés ou de les obliger d'accepter de nouvelles conditions de travail... »

**Les droits de la défense
violés et les tortures
les plus inhumaines
sont pratiquées
très largement**

Parmi plusieurs organisations de masse et publications révolutionnaires et progressistes interdites, il est important de citer le Parti ouvrier de Turquie (T.I.P.), le Syndicat d'enseignants (T.O.S.), la Fédération révolutionnaire de la jeunesse (D.E.V.-G.E.N.C.), l'organisation pour combattre le chômage et la hausse du coût de la vie (I.P.S.D.), les foyers culturels révolutionnaires de l'Est (D.D.K.O.).

La répression est conduite non seulement au mépris des droits et des libertés, mais de la vie même des patriotes.

Légalité et justice sont « en vacances » : c'est le temps de l'arbitraire policier, administratif, judiciaire.

Une dizaine de procès sont en

cours devant les tribunaux de l'état de siège fondés et fonctionnant d'après la nouvelle loi martiale ; donc en contradiction avec la Constitution et anti-démocratique. Lors de ces procès de nombreuses peines de mort sont prononcées ou demandées, les droits de la défense violés et les tortures les plus inhumaines sont pratiquées très largement. La décision du tribunal militaire n° 3 d'Istanbul, sur la demande d'une enquête judiciaire à propos des tortures, est très significative : « Il n'y a aucun intérêt vis-à-vis des procès de procéder à l'ouverture d'une enquête concernant les tortures, car il est impossible d'établir si les tortures ont été faites pour faire dire la vérité ou pour obtenir des aveux qui ne correspondent pas à la vérité. » (Le 17 août 1971.)

Il est nécessaire de donner quelques précisions sur les procès les plus importants :

Cette suite de procès ne constitue qu'un des aspects de la répression générale

1° Procès Deniz Gezmiş et ses camarades (procès de l'armée de Libération populaire de Turquie).

La sentence a été communiquée le 9 septembre 1971 : 18 condamnations à mort, 3 condamnations à 5 années de prison.

2° Procès Cihan Alptekin (A.L.P.T.) : 14 inculpés, 10 condamnations à mort requises. C. Alptekin a été torturé durant 43 jours; Calman Kaya, torturé 6 jours, 2 mois d'hôpital, 2 mois de convalescence.

3° Procès Mahir Cayan et ses 25 camarades (Front de libération populaire de Turquie), accusés entre autres de l'enlèvement du consul d'Israël, Elbrom. Treize condamnations à mort requises. La plupart des accusés ont subi des tortures (chocs électriques sur les parties génitales du corps, la « falanga », bâtons introduits dans l'anus, etc.).

4° Procès İrfan Solmaz et ses 41 camarades (procès des « 84 ») : 41 peines de mort demandées en vertu des articles 146 et 141 (fonder une association en vue d'assurer la domination d'une classe sur une autre classe). La plupart des inculpés sont de jeunes officiers ou élèves officiers de la marine.

5° Procès Madanoglu et ses amis : 26 inculpés dont C. Madanoglu, sénateur à vie (6 généraux et 1 amiral) art. 171 : former une bande armée pour fomenter un coup d'Etat.

6° Procès des « 26 » : Tous les inculpés, dont la plupart sont des intellectuels, des écrivains, des professeurs, sont en liberté provisoire après 6 mois de prison. Accusés d'appartenir au P.C.T. qui est interdit en Turquie.

7° Procès du P.O.T. (TIP) : anciens dirigeants du P.O.T. qui vient d'être interdit. Propagande communiste et pro-kurde.

8° Procès de la D.I.S.K. (Confédération des syndicats ouvriers révolutionnaires).

9° Procès du T.O.S. (Syndicat d'enseignants de Turquie).

L'opinion française ne peut rester indifférente à cette vague de répression qui déferle sur la Turquie

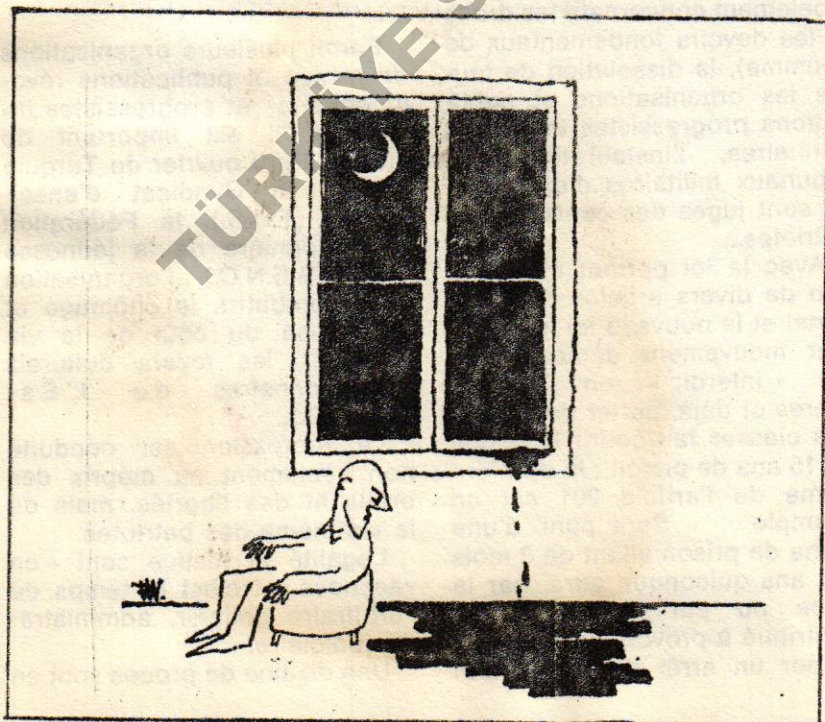
Cette suite de procès ne constitue qu'un des aspects de la répression générale. En outre, il est indispensable d'insister sur la suppression des libertés publiques et sur la répression collective contre le peuple kurde (soit 1/7 de la population de Turquie). Dans les premiers jours de l'état de siège, pendant le couvre-feu, les livres marxistes ou jugés comme tels ont été brûlés sur des places publiques. Une liste de soixante livres interdits (Malraux, Gorki, H. Lefebvre, Nazim Hikmet, Marx, Engels, Lénine, Mao Tsé-toung...) a été publiée par les commandements de l'état de siège. Suleyman Ege, propriétaire des Editions « Sciences et Socialisme », a été condamné à 15 ans de prison pour avoir publié le « Manifeste communiste » et « l'Etat et la Révolution ».

La presse libre se trouve pratiquement inexistante. Elle doit exercer l'autocensure. L'autonomie de la Radio-Télévision, des universités a été supprimée. Il est interdit aux employés de s'organiser dans les syndicats. Les grèves sont interdites ou ajournées par les commandements de l'état de siège.

Telle est l'étendue de cette répression. Il est bien difficile, aujourd'hui, d'en dresser le bilan exhaustif.

Mais les exemples décrits ci-dessus montrent clairement comment et dans quel but elle est conduite.

L'opinion française ne peut rester indifférente à cette vague de répression qui déferle sur la Turquie. □



RÉGIME D'EXCEPTION EN TURQUIE

La Turquie subit actuellement une politique de répression policière et d'atteinte aux droits démocratiques dont il importe de souligner l'ampleur et la gravité. En treize mois, depuis le coup d'Etat du 12 mars 1971, qui porta au pouvoir M. Nihat Erim, vingt-sept patriotes furent assassinés. En mars dernier, on apprit que cinquante-sept officiers et dix-sept sous-officiers, parmi lesquels figuraient quelques généraux et colonels, furent exclus de l'armée, sous prétexte qu'ils « participaient aux diverses actions anarchistes et communistes ». L'expédition punitive qui fut à l'origine d'un massacre de dix patriotes, le 30 mars, dans un village d'Anatolie, les peines de mort demandées dans un procès de quatre-vingt-quatre officiers, le régime d'exception imposé à la suite d'un récent enlèvement de trois techniciens britanniques, travaillant dans une base de l'O.T.A.N. en Turquie, ont révélé un profond malaise politique dans ce pays.

En même temps que s'y déploie une large résistance populaire et progressiste pour les droits et les libertés démocratiques, la période d'une année de fascisme en Turquie a été marquée par des actes qualifiés de « guérilla urbaine ou rurale ». Ils furent également l'objet d'une répression féroce et sanglante.

A ce sujet, on a pu évoquer les années de la guerre de libération nationale de la Turquie (1917-1923) où des maquis populaires, dirigés par des leaders paysans, combattaient les impérialistes et les féodaux, organisaient comme moyen de lutte des enlèvements et des attaques.

Aujourd'hui, la situation économique, sociale, politique et militaire de la Turquie est différente et le fait de l'enlèvement des trois Britanniques n'a pas de précédent dans toute l'histoire du mouvement de la gauche turque. Car, il n'a pas l'appui des masses populaires et donne prétexte à une répression qui a atteint son point culminant avec le massacre en Anatolie, le 30 mars dernier.

La gravité de cette politique du pouvoir à Ankara apparaît dans les « recommandations » du président de la République faites aux partis politiques.

Il leur demande de :

— Suspendre toute sorte de propagande en vue de la campagne électorale qui doit, en principe, s'ouvrir en 1973 ;

— Mettre fin aux conflits et aux discussions entre les partis politiques qui « créent une situation exploitable par les éléments anarchistes ». Cet avertissement est dirigé surtout contre le Parti républicain du peuple.

— Accepter de nouveaux amendements à la Constitution permettant au gouvernement de diriger par décrets-lois afin, dit-il, d'éviter les longues discussions au Parlement, dans le but de combattre encore plus efficacement « l'anarchie et le communisme » et d'accomplir rapidement des « réformes ».

— D'installer des tribunaux « pour la sécurité de l'Etat » (tribunaux spécialisés, dirigés contre les forces progressistes et socialistes).

Toutefois, la menace d'exécution de trois jeunes patriotes turcs divise l'opinion publique et les partis politiques.

Tous les partis réactionnaires, fascistes ou d'extrême-droite, « rassemblés » autour du « Parti de la justice » (parti gouvernemental d'avant le coup d'Etat du 12 mars 1971) se prononcent pour l'exécution de trois « bandits urbains ». Le Parti républicain du peuple (C.H.P.) s'oppose à l'exécution et demande à la Cour constitutionnelle de supprimer la loi les condamnant à mort. Cette prise de position a été déterminée par la fraction social-démocrate qui domine presque entièrement ce parti et qui, aujourd'hui, est l'objet d'une forte répression.

Au Sénat, outre les sénateurs du Parti républicain du peuple, le Groupe d'unité nationale, issu

du coup d'Etat militaire progressiste du 27 mai 1960, comprend d'anciens leaders militaires. Il représente la fraction progressiste au sein de l'armée et s'oppose au pouvoir actuel.

Malgré l'interdiction de toute sorte d'activités syndicales et de grève, ou autres formes de lutte démocratique ouvrière, de toute sorte de manifestation ou de réunion ayant un caractère politique — comme l'a montré très récemment (31 mars 1972) une grève au sud de l'Anatolie, réprimée par les forces armées — le mécontentement de la classe ouvrière et des larges masses populaires ne manque pas de s'exprimer.

Dans tout le pays on note des occupations de terre, réalisant avant la lettre les promesses officielles de la réforme agraire. Une pétition demandant la suppression de la condamnation à mort fut signée en janvier 1972 par plus de deux mille intellectuels, parmi lesquels plusieurs procureurs, députés, sénateurs et membres du Conseil d'Etat, des centaines d'avocats, d'ingénieurs, démocrates et progressistes.

La répression et la terreur armée, quels qu'en soient les prétextes, ne sont nullement suffisantes pour apaiser la colère populaire.

Le mouvement démocratique et socialiste était, avant le coup d'Etat du 12 mars 1971, à la veille de donner ses fruits : la formation d'un parti politique indépendant du prolétariat.

Aujourd'hui, l'unité des forces et des éléments de gauche dans un front rassemblant toutes les forces démocratiques, progressistes et nationales, parlementaires ou non, est le seul moyen susceptible de faire participer les masses contre le régime actuel d'exception, pour les droits et les libertés démocratiques, pour les revendications les plus urgentes.

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA
TÜSTAV
ARŞİVİ

Hilmi Demir

« L'HOMME MALADE » DE L'OTAN

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA
TÜSTAV
ARŞIVI

Hilmi Demirci et Nadi Firat

10 Juillet 1972

Un simple regard sur la carte permet de comprendre l'importance stratégique de la Turquie : elle forme le littoral sud de la mer Noire, elle ferme les détroits des Dardanelles et du Bosphore, limitrophe de la Grèce, de l'Iran, de l'U.R.S.S., de la Bulgarie, de l'Irak et de la Syrie, sa côte méridionale est à 500 km de l'Egypte, 200 km du Liban, 400 km d'Israël, 100 km de Chypre !...

Voilà pourquoi le peuple turc n'a pas le droit d'accéder au développement économique et à la liberté politique.

Voilà pourquoi la Turquie, jonction entre les pactes militaires de l'O.T.A.N. et du C.E.N.T.O., est une semi-colonie de l'impérialisme américain, qui y possède plusieurs bases importantes comme celles d'Adana et de Diyarbakir.

Voilà pourquoi ILS pendent à Ankara !...

Depuis plus d'un an la Turquie vit sous le régime dit « militaro-parlementaire ». C'est, en effet, le 12 mars 1971 que le président de la République Cevdet Sunay reçut le mémorandum de l'armée l'avertissant que, si « un gouvernement fort et respecté », « capable de mettre fin à l'anarchie », n'était pas rapidement formé, « les forces armées feraient usage de leurs droits légaux et assumeraient directement le pouvoir afin d'accomplir leur mission de sauvegarde de la République turque ».

Un an de régime militaire, et quatre gouvernements ; le quatrième vient d'être investi le 22 mai dernier. Il sera « fort et neutre », dit-on, comme les précédents. « Fort » car, selon les vœux de la réaction et de l'impérialisme, il serait capable « d'écraser le communisme et l'anarchie », « neutre » (sic) parce qu'il « est démocratique » (resic) et hors du parlement, c'est-à-dire, en fait, hors de son contrôle et sous la coupe des généraux.

Une telle instabilité dans les couches dirigeantes n'est pas sans rappeler le déclin du régime ottoman, qu'on appelait alors « l'homme malade » de l'Europe. La crise actuelle, économique et politique, est très grave, avec cette précision qu'elle est liée à la domination américaine et européenne qui s'étend sur les secteurs de l'économie turque. Sa solution ne peut se concevoir que dans le cadre de la lutte pour l'indépendance, pour une démocratie économique et politique (« révolution démocratique populaire »).

Depuis le renversement par l'armée du régime dictatorial de Mendérés le 27 mai 1960, les luttes démocratiques s'étaient développées en Turquie, dans les couches populaires, tout particulièrement de la classe ouvrière, à l'université, voire au sein même des forces armées.

La dictature... du « Monde libre »

Les 15 et 16 juin 1970 plus de 100.000 manifestants ouvriers défilèrent à Istanbul. La répression fit trois morts.

C'est cela que n'ont pu admettre la réaction « nationale » et l'impérialisme. A la faveur de l'état de siège, le Parti ouvrier, seul parti de gauche légal, et toutes les autres organisations progressistes ont été dissous, de nombreux démocrates et révolutionnaires ont été arrêtés, plusieurs patriotes exécutés.

Que représentent ceux qui, au pouvoir, tentent de surmonter la crise dans le cadre de l'actuel régime ?

« Le Parti de la justice » (1) (A.P.), héritier du Parti « démocrate » de Mendérés, a huit ministères ; il est majoritaire à la chambre et au sénat. Après la rituelle et formelle référence à la volonté de faire de la Turquie « un pays libre, démocratique et développé, dans le monde libre », le programme de ce Parti, res-

tant en cela fidèle à son fondateur, se prononce pour une politique de « lutte conséquente contre les courants extrémistes qui tendent à confronter les diverses couches de la société les unes contre les autres... pour une unité nationale et une intégrité territoriale ».

Parti des puissances d'argent locales, d'une fraction des grands propriétaires fonciers et du capital usurier, le « Parti de la justice », réactionnaire et anti-communiste viscéral, porte la responsabilité de nombreux meurtres d'ouvriers, de paysans, d'étudiants.

Quand au « Parti républicain du peuple » (C.H.P.), le Parti historique, créé par le fondateur de la Turquie « moderne », Mustapha Kemal Ataturk, dirigé pendant de nombreuses années par Ismet Inonu, chef d'Etat de 1938 à 1950, il fait figure de parti d'opposition d'autant plus que la tendance de droite (celle d'Inonu) a été battue au dernier congrès du Parti, les 7 et 8 mai dernier, par la fraction de centre-gauche voire même sociale-démocrate.

Le nouveau président du C.H.P., M. Ecevit a condamné (2) « le groupe qui, n'ayant aucun appui dans le Parti et dans le peuple, profite des conditions exceptionnelles, nées de la situation créée après le 12 mars, pour tenter, avec l'appui du gouvernement, de prendre en main le « C.H.P. » pour lui faire rompre ses liens avec le peuple, le faire dévier de son chemin progressiste pour en refaire un parti au service des milieux d'affaires ».

Contre le fascisme, la réaction, avec le peuple !

Quant au Parti de la confiance nationale (M.G.P.), bénéficiant de deux ministères et du poste de premier ministre, il n'est qu'une variante de la réaction, particulièrement pro-américaine et maccarthyste.

La coalition gouvernementale n'a qu'une homogénéité relative, des contradictions apparaissent au sein même des partis qui la soutiennent.

Le Parti « C.H.P. » s'est prononcé contre les pressions militaires, contre la « pseudo-démocratie » qui règne en Turquie.

C'est-à-dire que des facteurs d'évolution, certes limités, existent, y compris dans les partis officiels.

De 1962 à 1969, le déficit du commerce extérieur de la Turquie est passé de 33 millions de dollars U.S. à 69,6 millions de dollars U.S. (3). La tendance est à l'aggravation de cette dépendance vis-à-vis de l'impérialisme.

Ceci implique le choix simple auquel sont confrontés les hommes politiques turcs, en particulier ceux du Parti républicain (et à travers eux, les couches moyennes qu'ils représentent) : laisser s'accroître cette main-

mise de l'impérialisme ou s'engager dans une voie radicale anti-impérialiste et antimonopoliste ce qui nécessite la rupture avec la politique de collaboration de classe. « Une nation désorganisée est une nation d'esclaves » disait un vieux militant communiste turc. Il est évident que le coup de force des généraux a fait marquer un recul considérable aux forces de gauche et a désorganisé, par la répression, les masses populaires.

Le régime actuel, compte tenu de son caractère militaro-policié et de ses liens étroits avec les Américains, ne peut être renversé que par la participation croissante à la lutte des larges masses populaires. Pour l'heure, les partisans du socialisme scientifique, l'avant-garde de la classe ouvrière, poursuivent une politique qui vise à limiter les pertes subies de par la répression et

tend à rassembler toutes les forces de gauche, notamment socialistes et communistes, ainsi que les forces progressistes et nationales autour d'un programme de contenu démocratique d'indépendance nationale.

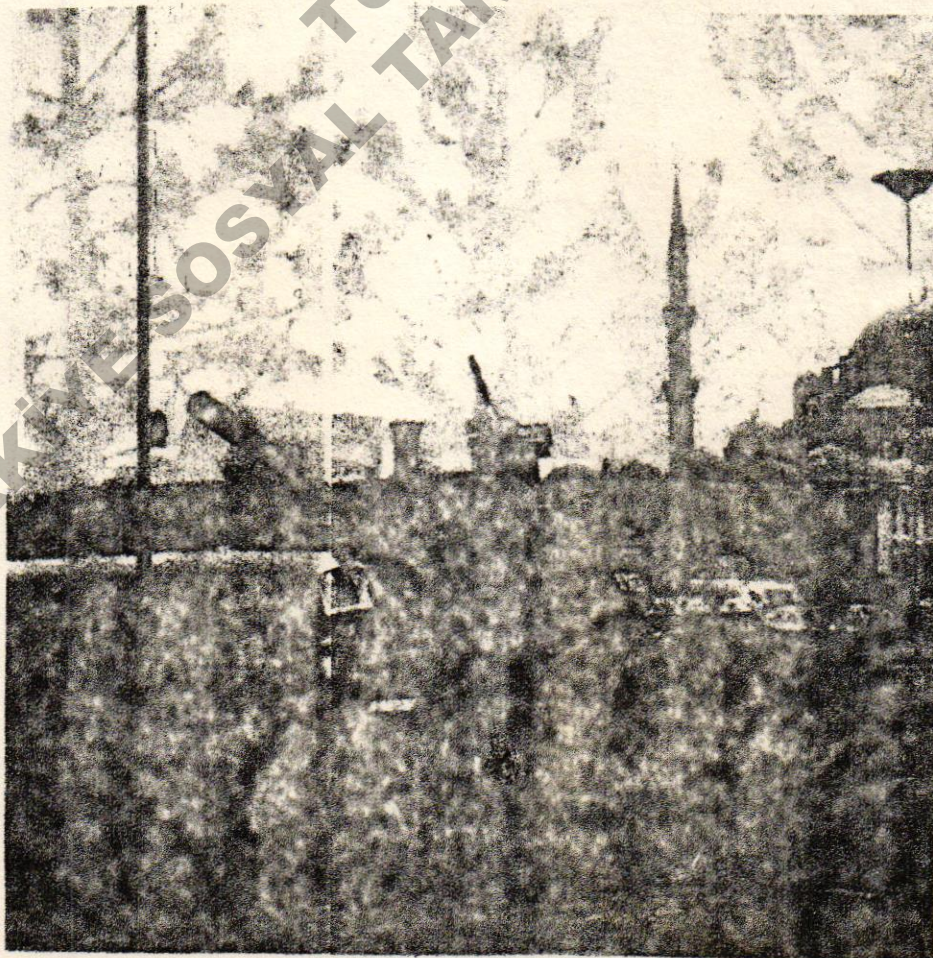
Cette lutte contre l'impérialisme, le fascisme et la réaction, pour une véritable indépendance et une démocratie économique et politique est une partie inséparable de la lutte pour le socialisme.

Elle est de l'intérêt du peuple turc et de tous les peuples du Proche-Orient, victimes de l'impérialisme. □

(1) Les initiales sont celles des noms turcs des partis considérés.

(2) Les cinq membres du « C.H.P. » qui siègent au gouvernement appartiennent à l'aile droite du Parti.

(3) Selon le rapport économique de « l'Union du commerce et des chambres industrielles et des chambres du commerce ». Ankara, 1970.



TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

TÜSTAV